

bateaux, c'est la deuxième soumission la plus basse qui a été acceptée.

2. La soumission la plus basse n'a pas été retenue, le soumissionnaire ne pouvant satisfaire aux exigences techniques. Conséquemment, il a retiré son offre. Ce marché a été adjugé pour le compte du ministère des Affaires indiennes et du Nord.

*DÉFENSE NATIONALE—LES ORDRES ET INSIGNES

Question n° 2403—M. Forrestall:

Le ministre de la Défense nationale envisagera-t-il de revoir personnellement les ordres donnés aux membres des Forces armées canadiennes voulant que ceux qui ont déjà reçu l'autorisation de conserver le titre du grade qu'ils détenaient avant l'intégration et donc de garder leurs insignes réglementaires du temps, soient maintenant obligés de porter les insignes représentant leur catégorie d'emploi, tout en ayant le droit de conserver le titre de leur grade antérieur à l'intégration et, dans la négative, pourquoi?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, la réponse suit. 1. Les instructions du 30 avril 1970 sur la tenue établissaient que l'insigne de coiffure représentant la catégorie de service des officiers et des non-officiers serait porté quand il serait disponible.

2. Les insignes de coiffure, portés de façon générale à cette époque, ont continué de l'être dans l'intervalle.

3. Pendant cette période, soit d'avril 1970 à aujourd'hui, de nombreuses discussions ont eu lieu avec le personnel à tous les niveaux; dans certains cas, des insignes de coiffure ont été conçus et, dans tous les cas, ils ont été approuvés par tous les groupes en cause.

4. Il semble très évident que chaque membre du personnel masculin et féminin des Forces canadiennes désire être identifié avec le genre particulier de fonction militaire qu'il remplit et que les nouveaux insignes de coiffure sont arborés avec fierté.

LES ENTREPÔTS D'ATTENTE ROUTIERS DE DOUANE

Question n° 2414—M. Dick:

Combien d'entrepôts de tolérance le ministère du Revenu national a-t-il autorisés pour chacune des années suivantes: a) 1950, b) 1960, c) 1970, d) 1971, e) 1972, f) 1973, g) 1974?

L'hon. Ron Basford (ministre du Revenu national): Voici quel était le nombre d'entrepôts d'attente routiers de douane durant les années indiquées: a) Aucun; b) 48; c) 139; d) 143; e) 148; f) 154; g) 157.

LA FONCTION PUBLIQUE—LE PERSONNEL

Question n° 2465—M. Clark (Rocky Mountain):

1. Le gouvernement connaît-il le nom des personnes qui ont travaillé dans le bureau du Premier ministre, dans le bureau du Conseil privé ou à titre d'adjoint à la recherche, d'adjoint spécial ou d'adjoint administratif dans le bureau d'un ministre ou d'un ministre d'État de 1963 à maintenant?

2. Quels sont les a) nom, b) poste, c) description de tâches de toutes les personnes, présentement au service de la Fonction publique ou à l'emploi (i) de l'Énergie atomique du Canada, Limitée (ii) de la Banque du Canada (iii) du Conseil des arts du Canada (iv) de Radio-Canada (v) de la Corporation commerciale canadienne (vi) de la Commission canadienne du lait (vii) de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (viii) de l'Agence canadienne de développement international (ix) du Conseil de la Radio-Télévision canadienne (x) de la Commission canadienne des transports (xi) de la Commission canadienne du blé (xii) de la Société centrale d'hypothèques et de logement (xiii) du Bureau du directeur général des élections (xiv) du Conseil de recherches pour la défense (xv) du Conseil économique du Canada (xvi) d'Eldorado nucléaire Ltée (xvii) de la Cour fédérale du Canada (xviii) de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires (xix) de l'Agence d'examen de l'investissement étranger (xx) de l'Office de commercialisation du

Questions au Feuilleton

poisson d'eau douce (xxi) d'Information Canada (xxii) de la Commission de la capitale nationale (xxiii) de l'Office national de l'énergie (xxiv) du Conseil national de commercialisation des produits de ferme (xxv) de l'Office national du film (xxvi) de la Galerie nationale du Canada (xxvii) du Conseil des ports nationaux (xxviii) du Conseil national des recherches du Canada (xxix) du Commissaire à la représentation (xxx) du Conseil des sciences du Canada?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Voir la réponse donnée à la question numéro 782 le 1^{er} mai 1975.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

PIL—L'ALLOCATION DE CRÉDITS À LA CIRCONSCRIPTION DE WESTMOUNT (QUÉBEC)

Question n° 613—M. Cossitt:

1. Quelle somme d'argent a été affectée au Programme des initiatives locales en 1973-1974 dans la circonscription de Westmount (Québec), a) quels sont le nom et l'adresse de tous les projets en cause ainsi que le nom et l'adresse de ceux qui ont signé les demandes, b) dans chaque cas, quelle est la description détaillée du projet réel, spécialement les tâches accomplies dans le cadre du projet?

2. Dans chaque cas, quels sont le nom et l'adresse des personnes ou organismes qui ont recommandé au Ministère la mise sur pied du projet?

(Le document est déposé.)

LE PROGRAMME HORIZONS NOUVEAUX—LES SUBVENTIONS

Question n° 1843—M. Hogan:

Depuis la création du programme Horizons nouveaux, à combien se sont élevées annuellement les subventions demandées dans chaque circonscription?

(Le document est déposé.)

LA FORCE D'URGENCE DES NATIONS-UNIES—LE GROUPE D'OBSERVATEURS DU DÉSENGAGEMENT MILITAIRE DE L'ONU

Question n° 2274—M. Stanbury:

Le 31 mars 1975, a) à combien se chiffraient les arrérages de chaque pays dans le cadre de l'évaluation spéciale de l'ONU pour le maintien de la Force d'urgence des Nations Unies et le Groupe d'observateurs du désengagement militaire de l'ONU au Moyen-Orient, b) quelle somme le Canada a-t-il reçue pour sa contribution à ces forces, c) quelle somme doit-on au Canada pour sa participation?

(Le document est déposé.)

LE RÉGIME D'ÉPARGNE-RETRAITE DES MILITAIRES

Question n° 2345—M. McKinnon:

Le quartier général de la Défense nationale a-t-il effectué des sondages auprès de 144 institutions financières au Canada avant d'en choisir une à titre de fiduciaire du Régime d'épargne-retraite des militaires et, dans l'affirmative, a) quels sont les nom et adresse des institutions auprès desquelles on a effectué un sondage, b) combien a coûté le sondage et quelle société l'a effectué, c) combien d'actuaire y ont pris part?

(Le document est déposé.)